

#explorerlespossibles



**TROUVER  
UN LOGEMENT  
EN OCCITANIE**

**ÉDITION 2023**  
**[www.crij.org](http://www.crij.org)**

# Sommaire

## ➔ Préparer sa recherche

Posez-vous les bonnes questions	6
Faites du repérage	6

## ➔ Connaître les aides

Les aides de la Caf	8
Caution	10
Dépôt de garantie	11
Mobilité professionnelle	11

## ➔ Trouver son logement

Location dans le privé	14
Logement social (HLM)	15
Partager son logement (colocation...)	16
Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs...)	19
Hébergement de courte durée	20

## ➔ Visiter un logement

Premier contact efficace	24
Votre fiche visite	26

## ➔ Connaître ses droits

Tout sur le bail	28
État des lieux	29
Dépôt de garantie	30
Loyer et charges	30
Préavis et congés	31
S'informer/se défendre	31

## ➔ Emménager – Déménager

Check-list des formalités	34
---------------------------	----

## ➔ Carnet d'adresses

Le Réseau IJ en Occitanie	36
Être informé, conseillé, accompagné	40

# Préparer sa recherche

## Posez-vous les bonnes questions

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins, vos attentes et sur la réalité de l'immobilier dans votre région.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- La colocation vous intéresse-t-elle ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? Proche des commerces ? Desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?

- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt à faire (surface, lieu, environnement...)?

## Faites du repérage

En vous aidant de Google maps ou de groupes étudiants Facebook, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repêrerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces. Dans l'idéal, rendez-vous sur place.

Train, bus, tram, vélo... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun pour se déplacer.

S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité !



### Conseils

- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p.26) ;
- Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires (voir p. 25) ;
- Informez-vous sur les prix des loyers : [www.observatoires-des-loyers.org](http://www.observatoires-des-loyers.org) ;
- Étudiants : commencez votre recherche de logement dès que vous connaissez votre lieu d'études.



## ÉVALUEZ VOTRE BUDGET

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bourses</li> <li>• Salaire</li> <li>• Allocation Pôle emploi</li> <li>• Indemnités service civique...</li> <li>• Prestations Caf (logement, prime d'activité, RSA)</li> <li>• Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région...)</li> <li>• Autres ressources (aide de la famille, etc.)</li> </ul>	€ € € € € € €	<b>Charges du logement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loyer + charges locatives</li> <li>• Assurance habitation</li> <li>• Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)</li> <li>• Abonnements téléphone/ Internet</li> <li>• Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)</li> </ul> <b>Autres dépenses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts études / formation</li> <li>• Transport (abonnement, carburant)</li> <li>• Courses (alimentation, hygiène, vêtements, etc.)</li> <li>• Sorties, loisirs, vacances</li> <li>• Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture, animaux...</li> <li>• Frais de garde d'enfants</li> </ul>	€ € € € € € € € € € € € € € € €
<b>Total</b>	€	<b>Total</b>	€

**Ressources - dépenses = ce qu'il vous reste à la fin du mois !**

Autres dépenses à prévoir au moment de l'eménagement	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux</li> <li>• Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)</li> <li>• Dépenses liées au déménagement</li> <li>• Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)</li> <li>• Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet</li> </ul>	€ € € € € €
<b>Total</b>	€



**Calculateur de budget simplifié :**

[www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple](http://www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple)

# Connaître les aides

## Les aides de la Caf

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la Caf (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m<sup>2</sup>, confort minimum, conformité aux normes de sécurité); quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

### Estimation du montant

Les ressources prises en compte sont celles des 12 derniers mois. L'aide au logement est recalculée automatiquement tous les 3 mois en fonction de vos revenus. Vous n'avez donc aucune démarche à faire, sauf si votre situation a changé. Vous pouvez estimer son montant en fonction de votre situation familiale, de vos revenus (et non ceux de vos parents) et de votre logement (situation géographique, loyer, conformité aux normes) : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

#### Étudiants

Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la Caf avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1<sup>er</sup> juillet.

**Le site de la Caf est le seul habilité à estimer le montant de votre aide.**

**À savoir :** vous pouvez rester rattaché au foyer fiscal de vos parents même si vous percevez une aide de la Caf.

#### En colocation

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

### Demande en ligne

Sur le site de la Caf, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour);
- votre carte Vitale;
- votre bail;
- votre relevé d'identité bancaire (RIB);
- les papiers attestants de vos ressources (salarié, chômage...).

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

#### Moins de 21 ans ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux pour déterminer l'option la plus avantageuse.

## Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la Caf. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation est versée chaque mois au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

### Plus d'informations sur :

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

[www.facebook.com/cafallocationsfamiliales](https://www.facebook.com/cafallocationsfamiliales)

au **3230** (numéro unique, prix d'un appel), de 9h à 16h30 du lundi au vendredi : pour joindre votre Caf, renseignez votre numéro de département.

## Aides à la mobilité du Crous

- 500 € pour les lycéens boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.
- 1 000 € pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur :

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

## LE PETIT DICO DE L'IMMO

*Zoom*

### Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

### Bailleur

Propriétaire ou représentant du propriétaire.

### Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

### Charges

Somme d'argent à payer en plus du loyer : charges mensuelles (eau, électricité, gaz) et/ou charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

### Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement vide, 2 mois pour un meublé).

### État des lieux

Document qui décrit l'état du logement et de ses équipements, réalisé à l'arrivée du locataire dans le logement puis à son départ.

### Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

### Quittance de loyer

Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.



## Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez sans doute bénéficier de la garantie Visale.

### Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire.

Action Logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...**

La garantie Visale s'adresse aux jeunes de 30 ans maximum (étudiants compris) et aux salariés de plus de 30 ans des secteurs privé et agricole gagnant jusqu'à 1 500 € net par mois ou récemment embauchés ou en mobilité professionnelle.

### En alternance ?

Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :

[www.alternant.actionlogement.fr](http://www.alternant.actionlogement.fr)

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € charges comprises (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation.

En cas de défaut de paiement, Action Logement prend en charge le paiement du loyer, des charges locatives (au maximum 36 mois de loyers impayés pour un logement privé et 9 mois pour un logement social, une résidence étudiante, Crous ou Habitat Jeunes...) et d'éventuelles dégradations locatives (dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé).

Action Logement verse l'argent au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail. Cette démarche peut se faire jusqu'à 3 mois avant.

- Rendez-vous sur [visale.fr](http://visale.fr) pour tester votre éligibilité.
- Créez votre compte et demandez votre Visa.
- Votre bailleur créera lui aussi son compte et activera la garantie.
- Vous pourrez alors signer votre bail !

### Intérimaires

Le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

[www.fastt.org](http://www.fastt.org)

## Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges pour un logement vide, 2 mois pour un meublé), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'avance Loca-Pass.

### Avance Loca-Pass

Mise en place par Action Logement, l'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt à taux zéro, du montant du dépôt de garantie (1 200 € maximum), s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en alternance ou en recherche d'emploi, aux étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé quel que soit leur âge.

Vous remboursez ensuite Action Logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'avance **Agri-Loca-Pass** vous est destinée.

**Simulation et demande en ligne** (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux) sur : <https://locapass.actionlogement.fr>

## Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance ? Vous avez trouvé un emploi loin de chez vous ? Vous êtes muté dans une autre ville ? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

### Formation en alternance : l'aide Mobili-Jeune

Cette subvention vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic.

Le montant de l'aide varie de 10 à 100 € par mois selon le reste de loyer à payer, après déduction de l'allocation de la Caf.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'aide **Agri-Mobili-Jeune** vous est destinée.

**Demande en ligne** (3 mois avant la date de début de votre contrat ou, au plus tard, 6 mois après).

<https://mobilijeune.actionlogement.fr>

## Chèques énergie + eau

→ Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources pour vous aider à payer vos factures d'énergie. Vous n'avez aucune démarche à faire.

<https://chequeenergie.gouv.fr>

→ Certaines collectivités expérimentent le chèque eau pour les personnes à ressources modestes. Renseignez-vous directement auprès de votre mairie.



## Déménagement : l'aide Mobili-Pass

En situation de nouvel emploi ou de mutation professionnelle, cette aide vous permet de financer :

- Les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif par un opérateur spécialisé (subvention jusqu'à 2 200 €)
- Les dépenses liées au déménagement : prêt à 1 % remboursable en 36 mois maximum.

### Conditions d'attribution :

- être salarié d'une entreprise privée non-agricole de plus de 10 salariés ;
- plus de 70 km entre l'ancienne et la nouvelle résidence ou un temps de trajet de minimum 1h15 ;
- le logement doit être une location ;
- conditions de ressources.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'aide **Agri-Mobilité** vous est destinée.

La demande peut être faite jusqu'à 6 mois après la date d'embauche ou de mutation.

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) rubrique Produits et solutions / Aide Mobili-Pass.

Attention : l'aide Mobili-Pass se terminera vraisemblablement fin juin 2023.

### Informez-vous

Avance Loca-Pass, Mobili-jeune et Mobili-Pass risquent d'évoluer en 2023. Suivez l'actualité sur [actionlogement.fr](http://actionlogement.fr).



## En cas de grandes difficultés

### Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, des frais de déménagement, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

### Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

# Trouver son logement

## Location dans le privé

Quel que soit le type de logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un appartement meublé ou vide...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent facilement sur Internet.

Si vous passez par **agence**, prévoyez des frais au moment de la signature du bail. Renseignez-vous en amont sur les tarifs pratiqués. L'agence organise les visites, rédige le bail et demande environ 1 mois de loyer hors charges (à prévoir en plus dans votre budget).

**Plus d'infos :** [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375)

Les **notaires** peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel. Le bouche à oreille fonctionne très bien et s'avère souvent efficace.

## Où s'informer ?

Les professionnels du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières possibles.

[www.crij.org](http://www.crij.org)

La Boussole des jeunes favorise la mise en relation entre professionnels (Caf, Action Logement...) et jeunes.

[www.boussole.jeunes.gouv.fr](http://www.boussole.jeunes.gouv.fr)

Les **CLLAJ** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org)

[www.projet-toit.fr](http://www.projet-toit.fr)

Pour les adresses régionales (réseau Info Jeunes, CLLAJ...), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.



### Priorité à la vigilance !

- ✓ Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- ✓ Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- ✓ N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- ✓ Méfiez-vous des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable sans garantir de vous trouver un logement.
- ✓ Ne louez pas un logement de moins de 9m<sup>2</sup> ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- ✓ Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

## DÉCRYPTER UNE ANNONCE

Zoom



- ✓ **T1, T2 ...** : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)
- ✓ **CC** : charges comprises
- ✓ **DPE** : diagnostic de performance énergétique
- ✓ **Duplex** : logement sur 2 étages
- ✓ **Cuisine aménagée** : meubles + branchements
- ✓ **Cuisine équipée** : avec appareils électroménagers
- ✓ **SDB** : salle de bains (avec baignoire)
- ✓ **Salle d'eau** : comprend une douche

### Offres immobilières

- Quelques sites :

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (centrale du Crous réservée aux étudiants)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

[www.pap.fr](http://www.pap.fr)

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

[www.seloger.com](http://www.seloger.com)

[www.immobilier.notaires.fr](http://www.immobilier.notaires.fr)

- Quelques applications :

Crous Mobile

Jinka (référence plus de 100 sites)

Bien'ici

AVendreALouer - Immobilier

Roomster (dédié à la colocation)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation (mots clés : location + ville ou logement + ville).

### Logement social

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année en ligne sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou sur les sites départementaux ayant un système local d'enregistrement distinct du système national comme la Haute-Garonne : Haute-Garonne : [www.demandelogement31.fr](http://www.demandelogement31.fr)

Une fois la demande de logement social obligatoire effectuée, les jeunes doivent faire une demande en ligne directement via les plateformes des bailleurs sociaux.

**À noter** : vous pouvez faire valoir votre Droit au logement opposable (Dalo) pour obtenir plus rapidement un logement (sous certaines conditions).

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005)

La plateforme locative d'Action Logement **AL'in** vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés. Votre demande est à renouveler chaque année jusqu'à l'obtention d'un logement social.

<https://al-in.fr>

**Bon à savoir :** des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et des locataires aux revenus limités (garantie Visale possible).

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)

[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

## La Cité internationale Université de Toulouse

Elle accueille depuis début 2023 les scientifiques, doctorants et postdoctorants, ainsi que les étudiants, français et internationaux. Une résidence dédiée aux courts & longs séjours.

[www.cite-internationale-toulouse.fr](http://www.cite-internationale-toulouse.fr)



### Surface minimum :

- 16 m<sup>2</sup> pour 2 personnes.
- 9 m<sup>2</sup> pour tout colocataire supplémentaire.

## Partager son logement

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une

bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires ! Tolérance et ouverture d'esprit indispensables !

## La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail).

- **Un bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits, des mêmes obligations et conserve un exemplaire du contrat.

**Attention, une clause de solidarité peut être prévue !** Dans ce cas chacun est responsable du paiement du loyer. Si un des colocataires ne paie pas sa part, les autres doivent payer la part manquante au propriétaire. Cette clause s'applique même si vous quittez le logement, et ce durant 6 mois après votre départ (délai réduit si un nouveau colocataire est inscrit sur le bail).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres colocataires quittent également le logement.

- **Un bail pour chaque colocataire :** chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

## Conseil

Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.

## CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE!

Zoom



La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun, des espaces de vie, de l'intimité...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Renseignez-vous bien sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires: mode de vie, solvabilité, etc.
- Définissez dès le départ les règles de vie commune par écrit et veillez à vous y tenir: courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez faire des compromis et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- Communiquez en cas de problème: ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer!
- Mettre en place une cagnotte pour les petits achats communs peut être utile.

Vous n'êtes pas lié légalement aux autres locataires: si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part. Chacun est libre de quitter le logement avant la fin du bail, sous condition de respecter les délais de préavis.

### Rappel :

- Si vous êtes en couple, mariés ou pacsés, ce n'est pas de la colocation!
- Chaque colocataire fait sa propre demande d'aide au logement à la Caf.

### Où trouver ses colocataires ?

[www.appartager.com](http://www.appartager.com)

[www.lacartedescolocs.fr](http://www.lacartedescolocs.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (pour étudiants)

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 15).

### Pensez aux réseaux sociaux!



#### En savoir +

[www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) tapez « colocation » dans la barre de recherche

Tricount : application gratuite pour gérer le budget d'une colocation

### Koloc' à projets solidaires

Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire ? Vous êtes étudiant, apprenti, jeune actif, en Service civique... ? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Conjuguez engagement solidaire (entre 3 et 5h environ par semaine pendant une année scolaire), mixité sociale et colocation en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville).

<https://rejoins.afev.org/kaps>

### La colocation intergénérationnelle

Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans) est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). En échange, il doit assurer une présence et rendre de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes.

Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la Caf.

Plus d'infos auprès des associations spécialisées.

[www.cohabilis.org](http://www.cohabilis.org)

[www.crij.org](http://www.crij.org) Se loger, 1, 2 et Toit

[www.infojeunes66.fr](http://www.infojeunes66.fr)

[www.mieuxensemble-toulouse.fr](http://www.mieuxensemble-toulouse.fr)

[www.ensemble2generations.fr](http://www.ensemble2generations.fr)

### Autres modes de cohabitation

#### Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)

[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

#### La chambre meublée chez l'habitant

Bon plan pour ceux qui recherchent l'ambiance familiale et qui disposent d'un petit budget. Des particuliers louent une chambre meublée indépendante de leur appartement ou maison avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

**Bon à savoir :** pensez à signer un bail.

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (pour étudiants)

[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

#### Logement contre services

Certains propriétaires proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les services rendus ne doivent pas être supérieurs au montant du loyer d'une chambre.

Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

Attention, il n'y a aucune législation pour encadrer ce type d'hébergement. Restez vigilant !

## Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

### Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable courant Mars-Avril). **Les étudiants boursiers** sont prioritaires.

**N'attendez pas les résultats du bac** pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne avant le **31 mai 2023** pour la rentrée 2023-2024 via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr). Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur : <https://trouverunlogement.lescrous.fr>

#### Pour plus d'infos :

[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr) (tapez « DSE » dans le moteur de recherche).



#### Calendrier

- Du 31/03 au 31/05 : saisie du DSE
- Début mai : dépôt des vœux
- Du 12/06 au 05/07 : proposition de logement
- 11/07 : phase complémentaire

✓ **Dès le 2 mai** : réception d'un mail pour déposer vos vœux.

Vous pouvez demander 4 vœux maximum dans la/les villes de votre choix (1 vœu par formation).

✓ **Du 12 juin au 5 juillet** : attribution du logement Crous (priorité aux boursiers). Il y a 4 tours d'affectation, ce qui vous permet d'ajuster selon vos choix d'études et vos résultats d'orientation. Vous disposez de 48h pour confirmer la réservation en ligne (100 € à régler, déductibles de votre premier loyer).

✓ **11 juillet** : phase complémentaire ouverte à tous les étudiants.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

➔ Retrouvez toutes ces infos sur le site du Crous de Toulouse-Occitanie : [www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr) ou Montpellier-Occitanie : [www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)



- Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.
- Tarifs sociaux de 248 à 408 €.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Accès Internet.

## Foyers et maisons d'étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Les foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

Maisons d'étudiants à retrouver sur : [www.unme-asso.com](http://www.unme-asso.com)

➔ Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

## Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent tous les jeunes de 16 à 30 ans (salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi, étudiants). De la chambre au T3, tous les logements sont meublés.

Que vous soyez seul, en couple ou en colocation, Habitat Jeunes propose des logements adaptés à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit à des allocations logement Caf majorées (APL) et à la Garantie Visale (Action Logement).

Des activités et sorties (culturelles, spectacles, sport...) ainsi que des aides individualisées (démarches administratives...) vous seront proposées sur place par une équipe de professionnels.

**Demande de logement en ligne sur :**  
[www.habitatjeunesoccitanie.org](http://www.habitatjeunesoccitanie.org)

## Où s'informer ?



Les services et boutiques logement Habitat Jeunes informent et conseillent gratuitement tous les jeunes, par téléphone ou sur rendez-vous, sur les différentes aides et possibilités de logement à Montpellier, Nîmes, Sète, Auch, Albi, Montauban et Tarbes.

Vous avez aussi accès à des offres et êtes accompagné dans l'ensemble des démarches liées à l'entrée dans le logement.

➔ Retrouvez les services et boutiques logement sur :

[www.habitatjeunesoccitanie.org](http://www.habitatjeunesoccitanie.org)



- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

## Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking...



Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

[www.adele.org](http://www.adele.org)

➔ Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses.

## Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

[www.compagnons-du-devoir.com](http://www.compagnons-du-devoir.com)  
rubrique Nos maisons

## Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

## Résidences universitaires

Selon les places disponibles, les résidences universitaires sont accessibles pour une nuit, quelques jours, voire plus, pour un coût préférentiel :

- aux étudiants et personnels de l'enseignement : [cours-sejours.lescrous.fr](http://cours-sejours.lescrous.fr)
- aux étudiants, travailleurs saisonniers, apprentis, jeunes actifs... : [lescrous.fr](http://lescrous.fr) rubrique Nos services / Notre offre commerciale tous publics

➔ Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

## Résidences privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20-21).

## Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

[www.airbnb.fr](http://www.airbnb.fr)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

[www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)

[www.clevacances.com](http://www.clevacances.com)

[www.chambres-hotes.fr](http://www.chambres-hotes.fr)

## Réseau SAM : Solidarité Accueil Mobilité

Un service d'hébergement bénévole d'une ou deux nuits, dans plus de 120 villes en France, au profit des personnes en recherche d'emploi et en déplacement pour un entretien, un concours, une formation...

[www.reseau-sam.fr](http://www.reseau-sam.fr)

## Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

[www.hifrance.org](http://www.hifrance.org)

## Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

[www.campingfrance.com](http://www.campingfrance.com)

# Visiter un logement

## Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille...

### À vérifier avant de visiter

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges et quel est leur montant ? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Y a-t-il un garage ou un local à vélo ? Un parking ? Peut-on se garer facilement à proximité ?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

### Astuces

- Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !
- Si possible, visitez le logement accompagné : deux paires d'yeux valent mieux qu'une !

### Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant ? salarié ?
- Si vous êtes salarié, êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.)
- Êtes-vous déjà locataire ?

### Lutte contre les discriminations

Si vous pensez avoir été défavorisé lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer et vous faire aider sur :

[www.antidiscriminations.fr](http://www.antidiscriminations.fr)

**3928** : numéro de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination

## LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

Zoom



- ✓ Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- ✓ Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail, de contrat d'apprentissage...).
- ✓ Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- ✓ Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- ✓ Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents...) ou votre « visa » Visale.
- ✓ L'estimation de l'allocation Caf ([voir p. 8 et 9](#) pour vous informer sur les aides de la Caf).

**Notre conseil :** préparez soigneusement votre dossier de locataire avant de prendre rendez-vous pour une visite. Qu'ils soient imprimés, sur clé USB, sur votre boîte mail ou directement sur le site [www.dossierfacile.fr](http://www.dossierfacile.fr), ayez bien tous ces documents avec vous !

## LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR N'EST PAS EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- ✓ Une attestation d'absence de crédit.
- ✓ Une copie de votre relevé de compte.
- ✓ Un extrait de votre casier judiciaire.
- ✓ Votre dossier médical.
- ✓ De l'argent pour réserver le logement.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).

## Votre fiche visite

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio...)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	
INFOS FINANCIÈRES	
Loyer	
Charges : montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Frais (agence / notaire)	

INFOS ÉNERGÉTIQUES	
Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)	
État des fenêtres, portes...	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	
ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT	
Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture...)	
État des pièces principales (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage...)	
État du mobilier (dans un logement meublé)	
Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique	
MES IMPRESSIONS	
Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports...	
Commentaires personnels	



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.

# Connaître ses droits

## Tout sur le bail

Le bail (contrat de location) est un document obligatoire signé par le propriétaire et par le locataire.

### Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconductible tacitement) ou **9 mois** si le locataire est étudiant ou apprenti (non renouvelable tacitement).

### Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).

### Bail mobilité

Ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie Visale (voir p. 10).

- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer et des charges : modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire (s'il a quitté le logement depuis moins de 18 mois).
- Estimation des dépenses de chauffage.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Pour plus d'infos : [www.anil.org](http://www.anil.org)

### Documents joints

- Une notice d'information (indiquant les droits et obligations du propriétaire et du locataire).
- État des lieux (voir p. 29).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

### Attention à la sous-location !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire.

Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement (sauf dans le cas de la colocation intergénérationnelle) et à vous assurer.

### Colocation

Deux options possibles : le **bail unique** (tous les colocataires signent le même bail) ou le **bail individuel** pour chaque colocataire (voir p. 16).

### Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Location meublée

## État des lieux

L'état des lieux est un document obligatoire joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire, et durant le 1<sup>er</sup> mois de la période de chauffe pour le chauffage). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie. Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

### Assurance obligatoire !

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisque habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

## Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 10).

### Logement en mauvais état ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « Info logement indigne » au **0806 706 806**. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

### Accompagnement conseil

Info Jeunes peut vous accompagner dans la recherche du logement le plus adapté à votre situation et dans l'élaboration de vos dossiers.

[contact@crij.org](mailto:contact@crij.org)

Tel Toulouse : 05 61 21 20 20

Tel Montpellier : 04 67 04 36 66

## Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :

- 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs,
- 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 31).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !

## Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les charges locatives :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties communes de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

**Bon à savoir :** le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.



## Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a, quant à lui, la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

➔ Pour plus d'infos, consultez le guide SOLIHA IMMO :



## Préavis et congés

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, par acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue : renseignements sur [www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues](http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues);
- mutation professionnelle;
- perte d'emploi;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI);
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH;
- attribution d'un logement social;
- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance en cas de logement vide, 3 mois à l'avance pour un meublé.

## S'informer/ se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

### Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

[www.anil.org](http://www.anil.org)

### Réseau Info Jeunes

Les professionnels du réseau IJ informent et conseillent gratuitement sur toutes les questions liées au logement : offres, aides, démarches en ligne, droits et devoirs des locataires et propriétaires... Ils orientent, si nécessaire, vers un organisme spécialisé.

[www.crij.org](http://www.crij.org)

### Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)

Les CLLAJ proposent une aide personnalisée aux jeunes à la recherche d'un logement. Ils leur permettent d'accéder à leurs droits et à une solution de logement adaptée. Leurs services s'adressent aux 16-30 ans, quelles que soient leur situation professionnelle et personnelle.

[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org)  
[www.projet-toit.fr](http://www.projet-toit.fr)

### Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

### Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

[www.clcv.org](http://www.clcv.org)

[www.lacnl.com](http://www.lacnl.com)

[www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

### Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

Vous pouvez également vous rendre dans un **Point-justice**.

[www.annuaires.justice.gouv.fr](http://www.annuaires.justice.gouv.fr) rubrique Lieux d'information

➔ Pour les coordonnées des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.

### Défenseurs des droits

- Vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés ? Les équipes du Défenseur des droits vous accompagnent gratuitement. Tous les échanges sont confidentiels.

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

### Nouveauté !

- Permanences sur RV à Info Jeunes Occitanie site de Montpellier les 1er et 3eme vendredis du mois.

Tel : 04 67 04 36 66

# Emménager

# Déménager

## Check-list des formalités

### Pour emménager/déménager, pensez à :

- ✓ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- ✓ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs de votre choix ;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet ;
- ✓ inscrire/retirer votre nom sur/de la boîte aux lettres et l'interphone ;
- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : Caf, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts... ;
- ✓ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

**Bon à savoir :** notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique Démarches et outils / Démarches en ligne



### Donnez une seconde vie aux objets

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries pour acheter, donner ou revendre vos objets. Une autre solution : réparez-les ou faites-les réparer gratuitement.

Dans tous les cas, c'est le moment de faire du tri et d'en faire profiter les autres !

[vide-greniers.org](http://vide-greniers.org)  
[envie.org](http://envie.org)  
[repaircafe.org/fr](http://repaircafe.org/fr)

[www.ressourceries.info](http://www.ressourceries.info)  
[emmaus-france.org](http://emmaus-france.org)  
[donnons.org](http://donnons.org)

## Le réseau Info Jeunes en Occitanie

Les 85 structures du réseau Info jeunes en Occitanie proposent un accueil personnalisé gratuit et sans rendez-vous, des conseils, un accompagnement pour des projets de jeunes, des services spécialisés et des actions d'animation.

### Info Jeunes Ariège - 09

#### **IJ Agglo Foix-Varilhes et Ariège**

Bd François Mitterrand  
09000 Foix  
Tel : 05 61 02 86 10  
[bij09.foix@crij.org](mailto:bij09.foix@crij.org)  
[www.infojeunes09.fr](http://www.infojeunes09.fr)

IJ Saverdun  
07 48 88 16 09

IJ Tarascon sur Ariège  
05 61 05 16 90

IJ Lavelanet  
05 61 01 27 27

#### **IJ Carcassonne Acticity**

82 rue de Verdun  
11 000 Carcassonne  
Tel : 04 68 25 12 25  
[infojeunesaude@acticity.com](mailto:infojeunesaude@acticity.com)  
[www.acticity.com](http://www.acticity.com)

### Info Jeunes Aude - 11

IJBram  
04 68 76 69 40

IJ Capendu  
04 68 79 86 99

IJ Max Savy Carcassonne  
04 68 71 14 32

IJ Monsarrat Carcassonne  
04 68 47 85 73

IJ La Roseraie Carcassonne  
04 68 72 89 42

IJ Lézignan-Corbières  
04 68 27 03 34

IJ Narbonne  
04 68 90 26 66

IJ Sijean  
04 68 27 51 70

IJ Castelnaudary  
07 76 00 32 20

IJ Trèbes  
04 68 24 01 37

### Info Jeunes Aveyron - 12

#### **IJ Aveyron**

4 rue du Maréchal Leclerc  
12 000 Rodez  
Tel : 06 30 50 24 19  
[infojeunesaveyron@gmail.com](mailto:infojeunesaveyron@gmail.com)  
[www.rij12.fr](http://www.rij12.fr)

IJBozouls  
05 65 48 37 12

IJ Conques Marcillac  
05 65 71 86 20

IJ Rodez  
05 65 67 51 45

IJ Villefranche de Rouergue  
05 65 81 17 25

IJ Sainte Affrique  
05 65 99 88 17

## Info Jeunes Gard - 30

IJ Alès

04 34 24 70 77

IJ Marguerittes

04 66 75 28 97

IJ St Quentin la Poterie

04 66 22 42 07

IJ Uzès

04 66 22 57 23

IJ Vauvert

04 66 73 38 21

IJ Syndicat mixte St-Génies-de

-Malgoirès

04 66 63 14 36

IJ Temps libre St-Génies-de

-Malgoirès

04 66 63 00 80

## Info Jeunes Haute-Garonne - 31

**IJ Occitanie**

17 rue de Metz

31000 Toulouse / Esquirol

Tel : 05 61 21 20 20

[contact@crij.org](mailto:contact@crij.org)

[www.crij.org](http://www.crij.org)

IJ Auterive

05 61 50 74 97

IJ Plaisance du Touch

05 34 57 16 15

IJ Sicoval Ramonville St Agne

05 61 75 10 04

IJ Revel

05 62 57 84 79

IJ Saint Orens de gameville

05 61 39 54 02

IJ Toulouse Mirail

05 61 72 45 37

IJ Toulouse Quartiers Nord

05 62 72 23 78

IJ Toulouse Empalot

05 34 31 09 48

IJ Toulouse Soupetard

05 34 24 50 32

IJ Tournefeuille

05 62 48 84 10

## Info Jeunes Gers - 32

**IJ Auch**

16 bis rue Rouget de Lisle

32000 Auch

Tél : 05 62 60 21 21

[ij@imaj32.fr](mailto:ij@imaj32.fr)

[www.imaj32.fr/ijauch](http://www.imaj32.fr/ijauch)

IJ Lecture

05 62 68 48 32

IJ Fleurance

06 76 94 50 32

## Info Jeunes Hérault - 34

### IJ Occitanie

6 rue d'Obilion  
34000 Montpellier/ Comédie  
Tel : 04 67 04 36 66  
[www.crij.org](http://www.crij.org)  
[contact@crij.org](mailto:contact@crij.org)

### IJ Béziers

06 73 50 37 37

### IJ Capetang

04 67 26 37 10

### IJ Frontignan

04 67 18 50 84

### IJ Gignac

04 67 54 91 45

### IJ Grabels

04 67 10 08 31

### IJ Marseillan

04 67 77 33 35

### IJ Agde

04 67 35 30 45

### IJ Lunel

04 67 87 83 87

### IJ Magalas

04 67 36 07 51

### IJ Sète

04 99 04 74 79

### IJ I.PEICC

04 67 03 35 28

### IJ EJC - Pierresvives Montpellier

04 67 67 30 86

### IJ Radio Clapas Montpellier

04 67 92 17 47

### IJ Espace Montpellier Jeunesse

04 34 46 68 28

### IJ Saint-Jean-de-Védas

04 99 52 78 75

### IJ Castelnaud-le-Lez

04 67 14 27 67

### IJ Saint Mathieu de Tréviérs

04 67 55 17 80

## Info Jeunes Lot - 46

### IJ Grand Cahors

430 allée des soupirs

46000 Cahors

Tel : 05 65 24 13 66

[infojeunes@grandcahors.fr](mailto:infojeunes@grandcahors.fr)

### IJ Figeac

05 65 34 34 49

### IJ Souillac

05 65 37 89 58

### IJ Gourdon

05 65 37 60 78

## Info Jeunes Hautes-Pyrénées - 65

### IJ Tarbes

3 rue Colomès de Juillan

65000 Tarbes

Tel : 05 62 93 22 12

[bij@mairie-tarbes.fr](mailto:bij@mairie-tarbes.fr)

### IJ Lourdes

22 avenue Maréchal Joffre

65100 Lourdes

Tel : 05 62 94 31 51

[geraldine.blayot@ville-lourdes.fr](mailto:geraldine.blayot@ville-lourdes.fr)

## Info Jeunes Pyrénées-Orientales - 66

### IJ Perpignan

97 rue du Maréchal Foch  
66000 Perpignan  
Tel : 04 68 34 56 56  
[contact@infojeunes66.fr](mailto:contact@infojeunes66.fr)  
[www.infojeunes66.fr](http://www.infojeunes66.fr)

### IJ Bompas

04 34 59 00 75

### IJ Cabestany

04 68 67 59 81

### IJ Céret

04 68 21 92 13

### IJ Le Barcarès

04 68 86 11 64

### IJ Le Boulou

09 54 54 73 81

### IJ Odeillo Font-Romeu

04 68 04 48 35

### IJ Habitat Jeunes Perpignan

04 68 81 44 37

### IJ Thuir

04 68 53 04 14

## Info Jeunes Tarn - 81

### IJ Tarn

1 place de la résistance  
81000 Albi  
Tel : 06 52 01 43 69  
[coordination.ijt@leolagrange.org](mailto:coordination.ijt@leolagrange.org)  
[www.pourlesjeunestarnais.com](http://www.pourlesjeunestarnais.com)

### IJ Aussillon

06 16 20 00 59

### IJ Graulhet

07 87 00 69 03

## Info Jeunes Tarn et Garonne - 82

### IJ Grand Montauban

2 boulevard E. Herriot  
82000 Montauban  
Tel : 05 63 66 32 12  
[polejeunesse@ville-montauban.fr](mailto:polejeunesse@ville-montauban.fr)  
[www.sij-montauban.fr](http://www.sij-montauban.fr)

### IJ Beaumont de Lomagne

05 63 65 61 07

### IJ Castelsarrasin

05 63 95 11 27

### IJ Caussade

05 63 26 09 40

### IJ Montech

06 98 69 59 96

### IJ Negrepelisse

05 63 30 90 90

### IJ Valence d'Agen

05 63 29 62 22

### IJ Verdun sur Garonne

05 63 27 01 72

### IJ Labastide Saint Pierre

05 63 30 14 74



Retrouvez les coordonnées complètes des structures Info Jeunes proches de chez toi  
[www.crij.org](http://www.crij.org)

## Être informé, conseillé, accompagné

### A Montpellier

**Le SAIEC (Service Accueil International Étudiants/Chercheurs)** est une plateforme d'accueil multi-services pour tous les étudiants et chercheurs internationaux en mobilité entrante dans l'académie de Montpellier :

- Un bureau d'accueil ouvert toute l'année pour un accompagnement personnalisé dans vos démarches administratives (titres de séjour, CPAM, CAF)

- La «E-International Welcome Desk» : une feuille de route personnalisée qui vous indique toutes les étapes à suivre avant et après votre arrivée en France en fonction de votre situation.

[www.internationalsupport.saiec.fr](http://www.internationalsupport.saiec.fr)

- Le centre de services EURAXESS Occitanie-Est : une assistance gratuite individualisée pour tous les doctorants, chercheurs et leur famille (visas/titres de séjour, logement, santé, assurances, banque)

[www.euraxess-lr.fr](http://www.euraxess-lr.fr)

- Le Parrainage International à Montpellier, Nîmes, Perpignan : un accueil dédié aux étudiants internationaux nouvellement arrivés, en partenariat avec le Crous de Montpellier-Occitanie

[www.parrainage-international.fr](http://www.parrainage-international.fr)

- Le P.H.A.R.E (Point Hébergement Accueil et Recherche pour les Étudiants internationaux) : un dispositif en partenariat avec le Crous de Montpellier-Occitanie.

Une équipe d'étudiants vous accueille et vous accompagne dans votre recherche de logement en faisant l'interface avec les bailleurs privés, en septembre et octobre.

SAIEC

Univ. Paul-Valéry Montpellier 3  
Site Boutonnet : 8, Rue de l'École Normale

34090 Montpellier

04 67 41 67 87

saiec@univ-montp3.fr

[www.saiec.fr](http://www.saiec.fr)

### A Toulouse

**L'Accueil Welcome Desk de l'Université de Toulouse** est un lieu unique en France, un espace de 300m<sup>2</sup> dédié à la vie étudiante, pour accueillir, conseiller et informer tous les étudiant-es et enseignant-es chercheur-es français-es et internationaux.

Une équipe multilingue vous accueille toute l'année pour répondre à vos questions sur le logement, la santé, le droit au séjour, les initiatives étudiantes...

Et pour simplifier les démarches administratives des étudiant-es, plusieurs organismes assurent des permanences (sur rendez-vous) à l'Accueil-Welcome Desk :

- la Préfecture de la Haute-Garonne (demande de titre de séjour),

- le Rectorat de l'Académie de Toulouse avec le Centre d'Information et d'Orientation du Supérieur (pour la formation, l'orientation, les métiers, Parcoursup ...),

- la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (demande d'aide au logement...)

- le Crous de Toulouse-Occitanie (DES, aides sociales, logement, restauration...).



Université de Toulouse / Accueil  
Welcome Desk  
Du lundi au vendredi  
9h-12h30 | 13h30-17h (18h en sept)  
41 allée Jules-Guesde  
Allée Matilda  
31000 Toulouse  
welcomedesk@univ-toulouse.fr  
[welcomedesk.univ-toulouse.fr](http://welcomedesk.univ-toulouse.fr)

## Et aussi :

### Crous Académie de Toulouse

Crous de Toulouse-Occitanie  
58 rue du Taur  
Tél : 05 61 12 54 00  
[www.crous-toulouse.fr/contacts](http://www.crous-toulouse.fr/contacts)

### Crous Académie de Montpellier

Crous de Montpellier-Occitanie  
2 rue Monteil  
Tél : 04 67 41 50 00  
[www.crous-montpellier.fr/contacts](http://www.crous-montpellier.fr/contacts)

### Espace Logement Etudiant

De début juillet à mi-septembre  
Hôtel de Ville de Montpellier  
Tél : 04 48 19 01 90

### CAF pour les étudiants

41, allées Jules-Guesde  
31000 Toulouse  
9h à 17h du lundi au vendredi.  
N° spécial pour les étudiants :  
0 810 29 29 29

### UNPI 31

Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires de la Haute-Garonne et de l'Ariège  
63, rue Alsace Lorraine  
31000 Toulouse  
Tél : 05 62 30 15 30  
contact@unpi31.fr  
[www.unpi31.fr](http://www.unpi31.fr)

### Mairie de Toulouse (SCHS)

Associée à de nombreux partenaires, elle met en place un dispositif d'aide gratuit destiné aux étudiants et jeunes actifs, louant des appartements dégradés à Toulouse. Objectif : les accompagner auprès de leur propriétaire pour faire réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité de l'habitat  
7 place de la Daurade  
Allo Toulouse : 05 61 222 222  
hygiene@mairie-toulouse.fr  
[metropole.toulouse.fr/demarches/signaler-un-habitat-insalubre](http://metropole.toulouse.fr/demarches/signaler-un-habitat-insalubre)

### Mairie de Toulouse Instal'toit

Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale  
La Mairie aide les jeunes à s'installer avec un prêt sans intérêt, ni assurance, ni frais de dossier, remboursable sur deux ans maximum destiné à couvrir les premières dépenses de logement.  
1, rue Delpech - 3ème étage  
Tél : 05 61 22 31 91  
aidesaulogement@mairie-toulouse.fr  
[metropole.toulouse.fr/demarches/demander-laide-instaltoit](http://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-laide-instaltoit)

### Espace diversités laïcité

Si vous pensez avoir été victime de discrimination durant votre recherche de logement.  
38, rue d'Aubuisson  
31000 Toulouse  
espace-diversites-laicite@mairie-toulouse.fr  
Tél : 05 81 91 79 60

### Fédération CNL Haute-Garonne

Confédération Nationale du Logement  
1, avenue Maurice Hauriou  
31000 Toulouse  
Tél : 05 61 13 90 90  
cnl31@wanadoo.fr  
[www.cnl31.fr](http://www.cnl31.fr)

## Les foyers pour étudiant

### ARIEGE

#### Léo de Foix

16, rue Noël Peyrevidal  
09000 FOIX  
Tél : 05 61 65 09 04  
contact@leodefoix.com  
[www.leodefoix.com](http://www.leodefoix.com)

### AVEYRON

#### Foyer Saint-Pierre

Avenue de Saint-Pierre  
12000 RODEZ  
Tél : 05 65 68 04 47  
foyeretudiants@gmail.com  
[www.foyeretudiantsrodez.fr](http://www.foyeretudiantsrodez.fr)

### HAUTE-GARONNE

#### Centre Loubeïac

54, rue Puymaurin  
31400 TOULOUSE  
Tél : 05 62 26 79 08  
loubeyac31@gmail.com  
[www.loubeyac.fr](http://www.loubeyac.fr)

#### Résidence La Gravette

42, rue La Gravette  
31300 TOULOUSE  
Tél : 05 62 13 11 00  
foyer.la.gravette@wanadoo.fr  
[www.foyer-la-gravette.asso.fr](http://www.foyer-la-gravette.asso.fr)

#### Foyer familial étudiant-e-s

23, rue Joly  
31400 TOULOUSE  
Tél : 05 61 14 73 00  
foyer-etud-dompress@wanadoo.fr  
[ffe.le-pic.org](http://ffe.le-pic.org)

#### Foyer Saint-Michel

6, rue Furgole  
31000 TOULOUSE  
Tél : 05 61 52 01 80  
[foyersaintmichel-toulouse.com](http://foyersaintmichel-toulouse.com)

#### Foyer la Présentation

47, rue des 36 Ponts  
31400 TOULOUSE  
Tél : 05 34 31 70 00  
accueil@foyerlapresentation.fr  
[www.foyerlapresentation.fr](http://www.foyerlapresentation.fr)

#### Accommodation for student and professional mobility

44, rue Bayard  
31000 TOULOUSE  
Tél : 06 86 41 99 53 (Sur RV)  
contact@afs-pm.com  
[www.accommodation-for-student.com](http://www.accommodation-for-student.com)

### GERS

#### Maison du Logement

7 bis, rue Gambetta  
32000 AUCH  
Tél : 05 62 05 52 80  
contact@maisonlogement.com  
[www.maisonlogement.com](http://www.maisonlogement.com)

### TARN

#### Solidarité et Accueil en pays

##### Castrais

14 bd Carnot,  
81100 CASTRES  
Tél : 05 63 72 99 39  
accueil@solidac81.fr  
[www.solidac81.fr](http://www.solidac81.fr)

#### Point Accueil Logement

Syndicat mixte pour le Dt de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et du Transfert de Technologie du Sud du Tarn  
39 rue Sirmmin Oules  
81100 CASTRES  
Tél : 05 63 62 11 64  
contact.syndicatmixte@iut-tlse3.fr  
[www.etudier-castres-mazamet.com](http://www.etudier-castres-mazamet.com)

## ADIL

Les agences départementales d'information sur le logement

### AUDE

Carcassonne : tél : 04 68 11 56 20  
www.adil11.org

### AVEYRON

Rodez : tél : 05 65 73 18 00  
www.adil12.org

### GARD

Nîmes : tél : 04 66 21 22 23  
www.adil30.org

### GERS

Auch : tél : 05 81 32 35 05  
www.adil32.org

### HAUTE-GARONNE

Toulouse : tél : 05 61 22 46 22  
www.adil31.org

### HAUTES-PYRENEES

Tarbes : tél : 05 62 34 67 11  
www.adil65.org

### HERAULT

Montpellier : tél : 04 67 55 55 55  
www.adil34.org

### LOT

Cahors : tél : 05 65 35 25 41  
www.adil46.org

### LOZERE

Mende : tél : 04 66 49 36 65  
www.adil48.org

### PYRENEES-ORIENTALES

Perpignan : tél : 04 68 52 00 00  
www.adil66.org

### TARN

Albi : tél : 05 63 48 73 80  
www.adiltarn.org

### TARN ET GARONNE

Montauban : tél : 05 32 74 15 63  
www.adil82.org

## CLLAJ

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes.

### ARIEGE

GIP Mission Locale/ MCEF de l'Ariège  
Foix : 05 34 09 37 47  
sylvie.monfort@ml09.org

### AVEYRON

CLLAJ du Grand Rodez  
Rodez : 05 65 73 16 32  
clajrodez@gmail.com

### GARD

Association pour le Logement dans le Gard  
Nîmes : 04 66 76 02 77  
a.l.g30@alg30.com

### GERS

JLOGE AUCH  
Auch : 05 42 54 38 22  
contact@jloge.fr

### HAUTE-GARONNE

CLLAJ 31  
Toulouse : 05 61 23 60 19  
contact-cllaj31@ajh.fr

### HERAULT

Boutique Logement Jeunes  
Montpellier : 04 99 61 46 65  
boutique.logement@habitat-jeunes-montpellier.org  
Sète : 04 67 74 35 05  
boutique@habitatjeunes7.fr  
CLLAJ Pays cœur de l'Hérault  
Clermont l'Hérault : 06 34 39 97 24  
cllajpch@gmail.com

### PYRENEES-ORIENTALES

IJ Perpignan : 04 68 34 56 56  
infojeunes66@orange.fr

### TARN

Boutique Logement Jeunes  
Albi : 06 46 56 91 48  
boutiquelogement@habitat-jeunes-albi.fr

### TARN ET GARONNE

SOLIHA-CLLAJ 82  
Montauban : 05 63 91 65 60  
l.cornu@solihha.fr

## SIAO

Service d'Accueil et d'Orientation  
d'urgence pour les personnes sans  
logement.

### ARIEGE

Mazères : 05 34 02 01 90  
association.herisson-bellor@wanadoo.  
fr

### AUDE

Carcassonne : 04 68 10 05 98  
audesiao11@gmail.com

### AVEYRON

Rodez : 05 65 77 14 30  
contact@siao-aveyron.fr

### GARD

Nîmes : 04 66 67 78 98  
siao.nimes@croix-rouge.fr

### GERS

Auch : 05 62 63 38 22  
contact@regar.fr

### HAUTE-GARONNE

Toulouse : 05 67 33 93 97  
siao31@ccas-toulouse.fr

### HAUTES-PYRENEES

Tarbes : 05 62 90 38 59  
siao.hautes-pyrenees@croix-rouge.fr

### HERAULT

Montpellier : 09 67 42 93 71  
secretariat@siao34.org

### LOZERE

Mende : 04 66 49 21 75  
la-traverse2@orange.fr

### PYRENEES-ORIENTALES

Perpignan : 04 68 34 73 89  
siao6@croix-rouge.fr

### TARN

Albi : 05 36 46 01 66  
siao.social.81@imanis.fr

### TARN ET GARONNE

Montauban : 05 63 03 19 60  
siao@reliance82.fr

## CAF

Pour contacter la CAF de votre  
département :  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr) rubrique **Ma CAF**

## Cohabitation Inter- générationnelle

Le réseau Info Jeunes propose 2  
dispositifs qui visent à prévenir à  
la fois la solitude et l'isolement des  
personnes âgées et celle des jeunes  
éloignés de leur famille par leurs  
études ou formation.

Son principe consiste donc à offrir  
à des jeunes la possibilité d'être  
logés chez des personnes âgées en  
échange d'une présence, de l'accom-  
plissement de divers services de la  
vie quotidienne et de frais d'héber-  
gement minimes.

### HERAULT

#### 1,2 et Toit

Publics concernés :

- Jeunes de 18 à 30 ans.
- Seniors (seuls ou en couple) de  
plus de 60 ans.

Contact : Jamila Baron, responsable  
du Service Logement Info Jeunes  
Occitanie site de Montpellier  
Tél. 04 67 04 36 68

### PYRENEES-ORIENTALES

#### Génération Part'Agés 66

Publics concernés :

- Jeunes étudiants, apprentis, en  
formation ou saisonniers âgés de 18  
à 35 ans.
- Seniors (seuls ou en couple) de  
plus de 60 ans.

Contact : Angélique MARTY, res-  
ponsable du Service Logement Info  
Jeunes 66  
Tél. 04 68 34 56 56

## Tu recherches ?

Des offres de jobs ou de volontariat ; des infos sur le logement, l'engagement, la mobilité internationale, la recherche de job ... ; les évènements et actus qui peuvent t'intéresser dans ta vie quotidienne ?

**Rendez-vous sur [www.crij.org](http://www.crij.org) !**



## Info Jeunes Occitanie t'accueille aussi dans ses nouveaux locaux à Toulouse et Montpellier

### Toulouse / Esquirol

17 rue de Metz

05 61 21 20 20

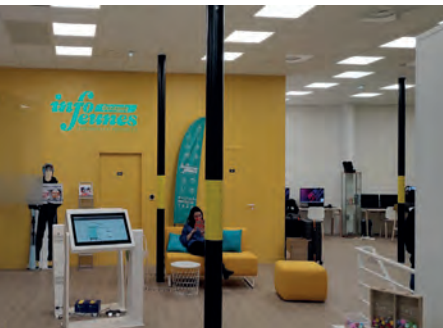
du lundi au vendredi de 10h à 12h30  
et de 13h30 à 18h (fermé au public le  
lundi matin)

### Montpellier / Comédie

6 rue d'Obilion

04 67 04 36 66

du lundi au vendredi de 9h à 13h et de  
14h à 17h (jusqu'à 18h le mercredi et  
fermé au public le jeudi matin)



## Une édition du CIDJ

Le guide *Trouver un logement* (édition 2023)  
est une publication du réseau Info Jeunes

**Coordination :** Hendrike Schmidt (CIDJ)

**Comité de rédaction :**

Corinne Esquirol (CRIJ Nouvelle-Aquitaine)

Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire-Nantes)

Pascale Serra (CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur-Marseille)

Clara Thomas (CRIJ Grand Est-Reims)

**Secrétariat de rédaction :** Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

**Création et réalisation graphique :** Carolina Ferreira (CIDJ)

**Chef de fabrication :** Aneta Vuillaume (CIDJ)

**Crédits photo de couverture :** Goir / iStock

© CIDJ / Réseau Info Jeunes 2023



## Version CRIJ Occitanie

**Directeur de la publication :** Jean-Pierre Margaix

**Rédactrices :** Jamila Baron, Dominique Rigal,  
Claire Gautier

**Adaptation graphique :** Claire Guillon

CRIJ Occitanie

Siège social • 17 rue de Metz • 31000 Toulouse

Site de Montpellier • 6 rue d'Obilion • 34000 Montpellier

[www.crij.org](http://www.crij.org)

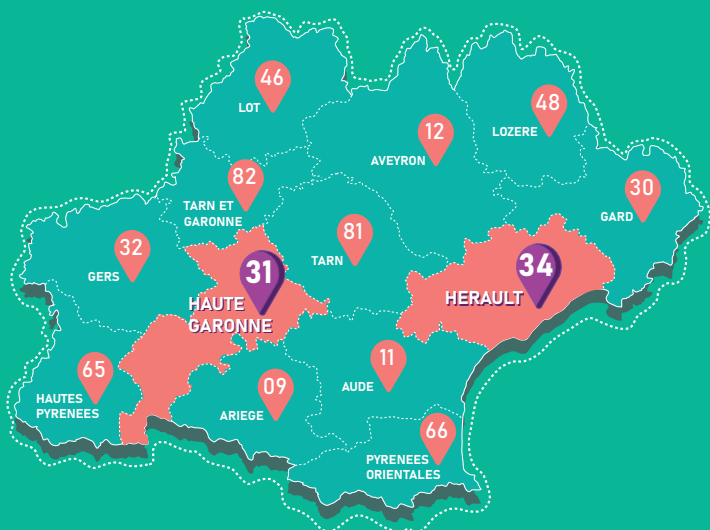


Dépôt légal Mai 2023 – ISBN 978-2-84175-199-0

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

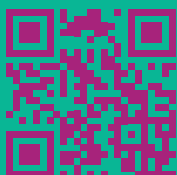
# Avec le réseau Info Jeunes Occitanie : des infos et des conseils près de chez vous



Près de 85 structures Info Jeunes en Occitanie proposent un accueil personnalisé gratuit et sans rendez-vous, des conseils, un accompagnement pour des projets de jeunes, des services spécialisés et des actions d'animation.

#orientation #jobs #logement #mobilité #droits #engagement ...

#InfoJeunes #explorerlespossibles



Retrouvez les coordonnées  
complètes des structures  
Info Jeunes proches de  
chez vous sur :

[www.crij.org](http://www.crij.org)